

DEPARTEMENT DE L'YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BRIENON-SUR-ARMANCON**  
*Séance du Mercredi 26 septembre 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CARRA, Maire de Brienon-sur-Armançon,*

|   |    |   |                     |
|---|----|---|---------------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :      | 23 | Date de convocation : 19 septembre 2018 | (art.L2121-17 CGCT) |
| Nombre de membres en exercice :                         | 23 | Date d'affichage 11 octobre 2018        |                     |
| Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : | 24 | Présents : 12                           |                     |



Présents : Mesdames Nadège de BRUIN et Danièle MOUTON  
 Monsieur Claude LEGRAND, Jérôme DELAVault,  
 Maires adjoints,

Madame Annie BASSET déléguée,

Mesdames Audrey FOUCHER et Catherine COURTIN et Maryse COMPERAT,

Messieurs, Jack PRESNE, Gilles LUBRANO, Denis MILARD et Christophe COURTIN,

Absents excusés mais représentés : Mesdames Marie-Danièle ROGER (pouvoir à Denis MILARD)), Gaëlle GABILLAULT (pouvoir à Gilles LUBRANO), Christine BUTIN (pouvoir à Claude LEGRAND), Anaïs BLANCHON (pouvoir à Annie BASSET), Marie DENOMBRET (pouvoir à Jean-Claude CARRA) messieurs Jean-Pierre LEPAGE (pouvoir à Nadège de BRUIN), Bruno BLAUVAC (pouvoir à Catherine COURTIN) et Eric KACZMARECK (pouvoir à Audrey FOUCHER),

Absent excusé : Monsieur Eric COURSIMAULT

Absent non excusé : Monsieur Pascal LECOLE.

Monsieur Christophe COURTIN a été nommé secrétaire de séance assisté de monsieur Denis MILARD.

## 01 - Installation de la vidéosurveillance liée à l'expérimentation du projet ILYS

ILSYS est un programme, conçu par la société MicroEJ et distribué par la société Verilux, qui permettra le pilotage à distance par voie radio, 4G, 5G et satellite, des ampoules d'éclairage public, ce qui permettra d'y intégrer des fonctionnalités dites « de villes intelligentes » (smartcities) comme par exemple :

- la gestion de vidéosurveillance par caméra sans fil ;
- l'exploitation de capteurs divers (qualité de l'air, aide au stationnement...);
- la transmission d'informations sur smartphones et autres écrans connectés, fixes ou non ;
- la possibilité de transmettre au grand public des informations, par exemple dans le cadre touristique...

La conception de ce système (logiciel et équipements) sera achevée à l'automne 2018 et il faudra ensuite expérimenter le système en grandeur nature dans divers milieux, afin d'en démontrer les performances.

Depuis mars 2018, quatre sites principaux ont été choisis, en France et à l'étranger. Le département de l'Yonne notamment a été retenu pour cette expérimentation.

C'est dans ce cadre et en application de l'article 30 III 1° de l'ordonnance n°2016-360 du 25/03/2016 relative aux marchés publics que les sociétés Dahua Technologies (partenaire de Verilux sur ce projet) et Lease Protect ont proposé une installation de vidéosurveillance sur le territoire de la commune de Brienon sur Armançon comprenant une trentaine de caméras. Cette opération a été chiffrée à **49 200 € HT**.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de :

1/ **APPROUVER** l'installation d'un système de vidéosurveillance de la voie publique dans le cadre de l'expérimentation liée au programme ILSYS.

2/ **SOLLICITER** de l'état une subvention à hauteur de 50% du montant du projet soit **24 600 €**

3/ **APPROUVER** le devis pour l'installation des caméras pour un montant de **49 200 €**,

4/ **INSCRIRE** la dépense au Budget Principal de la commune.

**Votes Pour : 19**

**Abstentions : 2 abstentions (madame Audrey FOUCHER et monsieur Eric KACZMARECK)**

**Contre :**

*Pour extrait conforme.*

*Le Maire*



*Jean-Claude CARRA*